

IFRS 19 : filiales sans obligation d'information publique – Instant learning

Appliquer concrètement la norme IFRS 19 dans les états financiers des filiales éligibles

Code
702332

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
399 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Consolidateurs – Responsables comptables – Experts-comptables – Commissaires aux comptes – Chefs de mission en consolidation – Toute personne souhaitant approfondir ses connaissances en normes IFRS

PRÉ-REQUIS

Avoir une connaissance générale du référentiel IFRS

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Classe virtuelle interactive

Exposé clair des notions clés suivi d'exercices pratiques ciblés

Format condensé pour maximiser l'acquisition de compétences opérationnelles?

Flexibilité grâce à un format entièrement à distance et court?

Alternance d'éléments techniques et exercices pratiques?

Peut être associé à d'autres classes virtuelles pour approfondir progressivement vos compétences

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre la norme IFRS 19 dans les états financiers des filiales sans responsabilité publique

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Mettre en œuvre la norme IFRS 19 dans les états financiers des filiales sans responsabilité publique

Comprendre les critères d'éligibilité et les exigences simplifiées de divulgation selon IFRS 19

- Objectifs et portée d'IFRS 19
- Contexte de sa mise en place par l'IASB
- Critères d'éligibilité et exigences de divulgation réduites : définition et conditions d'éligibilité
- Comparaison pratique avec IFRS pour PME
- Cas pratique : identifier les filiales éligibles

Appliquer concrètement la norme IFRS 19 dans les états financiers des filiales éligibles

- Principes de reconnaissance, évaluation et présentation selon IFRS 19
- Préparation simplifiée des états financiers selon IFRS 19
- Atelier pratique : appliquer la norme à des transactions spécifiques pour une filiale

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 19 Oct. 2026
- 16 Déc. 2026

